

POUVOIR

Assemblée générale extraordinaire et ordinaire
Union des Forestiers Privés de l'Isère UFP 38

Samedi 5 Novembre 2022

Je soussigné(e) :

.....

Donne tous pouvoirs à ¹ :

.....

Pour me représenter à l'Assemblée générale **extraordinaire et ordinaire** 2022 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant et de prendre part aux votes et notamment sur :

- *Modification des statuts,*
- *Rapport moral et d'activité,*
- *Rapport financier 2021,*
- *Fixation de la cotisation 2023,*
- *Election des administrateurs,*
- *Questions diverses et motions éventuelles.*

Fait à Le 2022

Signature précédée de la mention manuscrite
"Bon pour pouvoir"

¹ Inscrire le nom de l'adhérent UFP 38 auquel vous donnez pouvoir – avec son accord préalable – ou laisser en blanc

Conseil d'administration 2022

Albert RAYMOND	Président
Yvonne Coing-Belley	Vice-présidente
Jacques DUMONT D'AYOT	Vice-président
François COTTIN	Trésorier
Claude FERRADOU	Secrétaire Général

Cyrille Rochas, Louis Michut, Louis Bolliet, Patrick CHION, François CUNY, Bertrand DE GERMINY, Bruno MONTAGNAT, Paul PLANCON, André-Jacques THORRAND, Jocelyne CHANCRIN.

Candidatures et ordre du jour de l'AGO

Les candidats administrateurs qui souhaitent s'investir dans la vie de l'Union devront envoyer au président une lettre de candidature et de motivation avant le **28 Octobre 2022.**

aude.chaplain@isere.chambagri.fr

**

Les points que les adhérents souhaiteraient faire inscrire à l'ordre du jour de l'AGO, seront envoyés au président dans les mêmes délais pour pouvoir valablement être pris en compte.

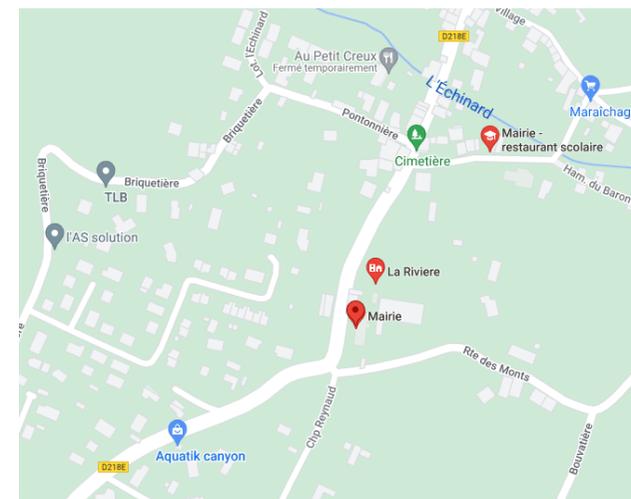


UFP 38 UNION des FORESTIERS PRIVÉS De l'ISÈRE

Syndicat Professionnel Agricole et Forestier (Loi du 21 mars 1884)

Samedi 5 Novembre 2022 84^{ème} Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire

Salle des fêtes
38210 LA RIVIERE





Samedi 5 Novembre 2022 de 09h00 à 12h30 Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire

Salle des Fêtes
38210 LA RIVIERE

Votre syndicat a le plaisir de vous inviter à son Assemblée Générale Extraordinaire et à son Assemblée Générale Ordinaire.

Ces assemblées seront une occasion de vous retrouver et de vous faire partager nos actualités forestières mais aussi seront un moment d'échange avec vos élus et vos représentants.

Si vous ne pouvez pas venir, merci de nous faire parvenir votre pouvoir.

09h00 Accueil des adhérents, des élus et des personnalités, prises de paroles

09h30 Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification des statuts : changement de siège social, officialisation de l'entrée au conseil d'administration du groupement de la Drôme des Collines et création d'un poste d'administrateur indépendant supplémentaire.

10h00 Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport moral et d'activité,
- Rapport financier et approbation des comptes 2021,
- Fixation de la cotisation 2023,
- Renouvellement des administrateurs indépendants,
- Point divers et d'actualité.

11h00 Interventions :

- > Le Carbone forestier : Quels sont les aides possibles ? (V. JABOUILLE/CNPF).
- > Prévention incendie dans nos forêts (C. BLIGNY/DDT)

12h30 Présentation des nouveaux administrateurs et clôture l'assemblée.

A l'issue de l'assemblée, un apéritif vous sera offert.

Possibilité de participer au buffet inscription obligatoire avant le vendredi 28 octobre 2022
(Participation de 10 € par chèque uniquement – à l'ordre de UFP38).

- N'attendez pas pour vous inscrire - Date limite : 28 octobre 2022

Bulletin d'inscription

A retourner par courrier avant le 28 Octobre 2022 à :

Mme CHAPLAIN Aude
Chambre d'agriculture de l'Isère
34 rue du Rocher de Lorzier – ZA Centr'Alp
38 430 MOIRANS

ou par courriel :

aude.chaplain@isere.chambagri.fr

Nom : _____

Prénom : _____

Tel : _____

Courriel :@.....

participera à l'AG 2022

participera au buffet

Nb de personnes _____

**Si vous ne pouvez pas venir, merci d'adresser
Votre pouvoir complété au verso à :**

Mme CHAPLAIN Aude
Chambre d'agriculture de l'Isère
34 rue du Rocher de Lorzier – ZA Centr'Alp
38 430 MOIRANS

ou par courriel :

aude.chaplain@isere.chambagri.fr